Envoyé en préfecture le 31/10/2026
Reçu en préfecture le 31/10/2026
Publié le
ID : 056-215600743-20261031-DM_2026_006-DE

Guénin
Commune nature et dynamique

Extrait du registre des DÉCISIONS DU MAIRE N° 2026.006

Dans le cadre des délégations prévues par délibération du Conseil Municipal en date du 12 mai 2026

Etude de faisabilité et mission de maîtrise d'œuvre pour la transformation d'un terrain de football en gazon naturel en terrain synthétique

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU le Code de la commande publique en vigueur,

VU la délibération n°DEL12-05-2026-03 en date du 12 mai 2026 par laquelle le Conseil Municipal donne délégation au Maire afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant qu'un projet de transformation d'un terrain de football en gazon naturel en terrain synthétique est en cours,

Considérant qu'avant d'engager des démarches complémentaires il est nécessaire réaliser une étude faisabilité,

Considérant la proposition de VIC OUEST SAS située 1 ZA de l'Eglantier à MÛRS-ERIGNÉ (49610) pour un montant de 12 470 € HT soit 14 964.00 € TTC,

Le Maire DÉCIDE :

- **DE SIGNER la proposition d'étude de faisabilité et mission de maîtrise d'œuvre pour la transformation d'un terrain de football en gazon naturel en terrain synthétique avec la société VIC OUEST SAS pour un montant de 12 470 € HT, soit 14 964 € TTC.**

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication électronique le : 31/10/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Fait à Guénin, le 31 octobre 2026
Le Maire,
Anthony ONNO

